

DÉLIBÉRATION



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE

☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr

Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 1^{er} juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 25 mai 2023

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
En exercice :	11
Présents :	9
Suffrages exprimés :	10
<u>Vote :</u>	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mme Gladys SIRE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : Mme Sylvie BAZILLE, M. Éric INGWILLER

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. Éric INGWILLER donne pouvoir à M. Thomas LHOMMEAU

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

3. Demande de brocante à la base de loisirs – Madame USER

Nous avons reçu le 23 mai 2023 un mail de Madame Valérie USER, organisatrice de manifestation, nous demandant si elle pouvait organiser un second vide-grenier pour l'année 2023.

Elle nous propose d'organiser cet événement en septembre. Nous devons fournir un point électrique, un point d'eau, des toilettes publiques à disposition et quelques barrières de sécurité pour le bon fonctionnement de cette journée. Aussi, elle souhaite tenir une buvette.

Avec les frais occasionnés par cette manifestation, Madame USER annonce qu'une participation de sa part serait envisageable.

Vous trouverez son courrier ci-dessous.

« Monsieur le maire,

Suite au succès du vide grenier organisé en mai, je souhaite renouveler l'expérience en septembre dans la mesure du possible. C'est pourquoi je vous demande à nouveau l'autorisation d'organiser une manifestation avec tenue de buvette sur votre commune.

Nous pourrions voir les dates ensemble selon les autres manifestations déjà prévues pour ne pas interférer avec elles.

Comme précédemment, je demande juste l'accès à un point électrique, un point d'eau. Pour le reste, je m'occupe de tout.

Si vous souhaitez que nous nous rencontrions pour en discuter de vive voix ou par téléphone, ce sera avec grand plaisir. Vous pouvez me joindre au 07.84.61.67.47 pour un éventuel rendez-vous. Je suis consciente des frais occasionnés pour votre commune et une participation de ma part est toujours envisageable.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, mes sincères salutations.

AR Prefecture

086-218600526-20230601-20230607_EC_05-DE
Reçu le 07/06/2023

Mme USER Valérie - Lili86, Organisatrice de manifestations »

Monsieur le maire propose de trouver une date dans le deuxième semestre 2023 et demander une participation de 50 € par Madame Valérie USER pour cet évènement afin de couvrir une partie des frais assurés par la commune.

Après en avoir discuté et délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser Madame USER à organiser un second vide-grenier courant deuxième semestre 2023 avec une participation d'un montant de 50 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme,
 En mairie, le 1^{er} juin 2023

Le secrétaire de séance,
 Olivier PIN



Le Maire,
 Gilles BOSSEBOEUF




Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

AR ~~Préfecture~~ **Préfecture** *mission aux services de l'État.*